

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ AGILE DE MONTRÉAL, MERCREDI LE 12 FÉVRIER 2014 À 19h30, À L'UQAM APRÈS LE CONFÉRENCIER MENSUEL

MEMBRES PRÉSENTS : MESSIEURS MARTIN GOYETTE, PASCAL ROY, VINCENT CLÉROUX, GEORGES DAGENAIS, MARTIN MAYER

MEMBRES ABSENTS : MADAME ISABELLE THERRIEN
MONSIEUR OLIVIER GOURMENT

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2013
5. ÉTUDE ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS
6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
7. RATIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX, S'IL Y A LIEU
8. ÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2014
9. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
11. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE ET FERMETURE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :

OUVERTURE DE LA RÉUNION À 19H37. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE:

MONSIEUR MARTIN GOYETTE SE PROPOSE COMME PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE, APPUYÉ PAR MONSIEUR VINCENT CLÉROUX. MONSIEUR MARTIN GOYETTE ACCEPTE.

MONSIEUR MARTIN GOYETTE PROPOSE MONSIEUR MARTIN MAYER COMME SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE, APPUYÉ PAR MONSIEUR VINCENT CLÉROUX. MONSIEUR MARTIN MAYER ACCEPTE.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR MARTIN GOYETTE PROCÈDE À LA LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR. MADAME JEANNE ESTELLE THEBAULT PROPOSE D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR APPUYÉ PAR MONSIEUR VINCENT CLÉROUX.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2013:

MONSIEUR GEORGES DAGENAI PROPOSE D'ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2013 ET D'ENTÉRINER LES RÉOLUTIONS PRISES, APPUYÉ PAR MONSIEUR PASCAL ROY

5. ÉTUDE ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS :

LE TRÉSORIER, MONSIEUR PASCAL ROY, PRÉSENTE LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2013.

MADAME JEANNE ESTELLE THEBAULT PROPOSE D'ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS, APPUYÉ PAR MADAME VINCENT CLÉROUX.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

REMERCIEMENT AUX MEMBRES DU C.A. POUR LEUR MANDAT AU COURS DE L'ANNÉE 2013

REMERCIEMENT À LA CHAIRE DE GESTION DE PROJET DE PROJETS DE L'UQAM

WEBMASTER AGILE MONTRÉAL ET ÉVOLUTIONS DU SITE WEB : ARCHIVAGE DU CODE SOURCE SUR BITBUCKET, ARCHIVAGE DES ARTICLES, CONTRÔLE SUR L’AFFICHAGE DE L’ÉVÉNEMENT EN PRIMEUR, PAGE FACEBOOK, PAGE DES MEMBRES DU C.A.

NOUVELLE VERSION DU PLAN DE COMMANDITE À LA CARTE. IL CONTINUE D’ÉVOLUER ET A AUSSI ÉTÉ TRADUIT

COMMANDITE DE L’ÉVÉNEMENT AGILE COACH CAMP 2013 ET LE SYMPOSIUM 2013 ORGANISÉ PAR LE PMI-MONTRÉAL

ORGANISATION DE NEUF CONFÉRENCES ANNUELLES. DES CONFÉRENCES QUI FRÔLENT MAINTENANT LES 100 RÉSERVATIONS ET QUI ONT MENÉES À UN CHANGEMENT DE LOCAL À L’UQAM AFIN D’ACCUEILLIR DAVANTAGE DE MEMBRES.

PRISE ET REMISE DU FEEDBACK SUR L’APPRÉCIATION DES CONFÉRENCIERS

SOIRÉES BIÈRE ET RÉSEAUTAGE APRÈS LES CONFÉRENCES

ORGANISATION D’UNE SOIRÉE CONFÉRENCE AU CRIM AVEC COMME CONFÉRENCIER INVITÉ, CHRISTOPHER AVERY. UN ÉVÉNEMENT DE 133 BILLETS.

ORGANISATION D’UN 5@7 CONFÉRENCE À L’ÉTS AVEC COMME CONFÉRENCIER INVITÉ, ROBERT C. MARTIN. UN ÉVÉNEMENT DE 125 BILLETS.

ORGANISATION D’UN AGILE TOUR AVEC PLUS DE CONFÉRENCIERS QU’EN 2013. UN ÉVÉNEMENT DE 647 BILLETS DISTRIBUÉS (589 PRÉSENCES CONFIRMÉES SUR PLACE). UN COMITÉ ORGANISATEUR EXCEPTIONNEL.

DOTATION DE NOUVEAU MATÉRIEL PROMOTIONNEL POUR LA COMMUNAUTÉ.

UNE COMMUNAUTÉ GRANDISSANTE DE ~25 NOUVEAUX MEMBRES MENSUELLEMENT. 1025 MEMBRES À CE JOUR. UNE CROISSANCE DE 245+ MEMBRES. 1000^{IÈME} MEMBRE CÉLÉBRÉ AVEC REMISE DE PRIX.

REMERCIEMENT À TOUS LES VOLONTAIRES, PARTENAIRES ET PRÉSENTATEURS POUR LEUR SOUTIEN ET LEUR PARTICIPATION TOUT AU LONG DE L’ANNÉE.

7. **RATIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX, S’IL Y A LIEU :**

AFIN D’AMÉLIORER CONTINUELLEMENT LES RÈGLEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ, MONSIEUR MARTIN GOYETTE PROPOSE DE MODIFIER LES ARTICLES SUIVANTS :

ARTICLE 1.5 - Siège social

Le siège social de la communauté est situé dans la grande région de Montréal.

ARTICLE 4.2 - Terme d’office

Tout membre du conseil d’administration entre en fonction à la clôture de l’assemblée au

cours de laquelle il a été élu.

Le terme d'office des membres est d'une durée de deux (2) ans pour une moitié des membres à la fois, visant le chevauchement annuel des membres.

MONSIEUR MARTIN GOYETTE PROPOSE ÉGALEMENT UN ARTICLE DE DESTITUTION INSPIRÉ DE CELUI D'AGILE QUÉBEC :

ARTICLE 4.10 - Destitution d'un administrateur

Le CA peut décider de destituer un administrateur lors de son mandat si les conditions suivantes sont remplies :

- l'administrateur est absent pendant deux mois (ou à deux (2) rencontres consécutives espacées de plus de deux mois), sans arrangement préalable avec le CA;
- l'administrateur ne répond pas à un avis formel envoyé à son adresse courriel @agilemontreal.ca dans un délai de 14 jours;
- la majorité du CA présent vote en faveur de cette destitution.

CES ARTICLES SONT ADOPTÉS PAR MADAME JEANNE ESTELLE THEBAULT APPUYÉ PAR MONSIEUR MAËL RIEUSSEC.

8. ÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2014 :

MONSIEUR MARTIN GOYETTE MENTIONNE QUE MONSIEUR ROSE, ÉLU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2013 POUR UN MANDAT DE 2 ANS N'A MALHEUREUSEMENT PAS PU EXÉCUTER SES FONCTIONS ET IL EST PROPOSÉ DE E DESTITUER SELON LE NOUVEL ARTICLE 4.10 ADOPTÉ. MONSIEUR MARTIN GOYETTE PROPOSE LA DESTITUTION DE MONSIEUR NICOLAS ROSE APPUYÉ PAR MONSIEUR MARTIN MAYER.

SIX POSTES SONT DONC DISPONIBLES ET UN MINIMUM DE 2 DOIVENT ÊTRE COMBLÉS TEL QUE SPÉCIFIÉ AU SEIN DE L'ARTICLE 4.1. LE RÉSULTAT DES ÉLECTION SE CONCLUT FINALEMENT COMME SUIT :

| MEMBRE | NOMINATION | ÉLECTION |
|------------------------|-------------------|-----------------|
| Vincent Cléroux | Accepte | Élu |
| Martin Mayer | Accepte | Élu |
| Pascal Roy | Accepte | Élu |
| Maël Rieussec | Accepte | Élu |
| Delis Michael | Accepte | Élu |
| Guillaume Soyer | Accepte | Élu |

AUCUN VOTE N'EST NÉCESSAIRE POUR DÉTERMINER LES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DURÉE DU MANDAT EST DE 2 ANS TEL QUE LE PRESCRIT L'ARTICLE 4.2 DES RÈGLEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR :

AUCUNE

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

MONSIEUR MARTIN GOYETTE PROPOSE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20H46 APPUYÉ PAR VINCENT CLÉROUX.

11. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE: 12 MARS 2014